

Elections aux CAPN des Directeurs de soins

Le CH-FO veut obtenir la reconnaissance du haut niveau des responsabilités des directeurs de soins et préserver une logique de métier professionnelle, humaniste et soignante !

Pour le CH-FO, la fonction de directeur de soins est un métier spécifique. Il doit être respecté au même titre que celui de directeur d'hôpital ou de praticien hospitalier.

Le CH-FO ne partage pas le point de vue de ceux qui revendiquent la « suppression des filières ». Certains vous ont écrit : « *c'est la dimension transversale du management qui définit les fonctions, non la spécialisation. Que dirait-on de DRH ou de directeurs financiers compétents pour un seul champ de la direction ?* »

Le CH-FO est en désaccord avec cette conception qui considère que tous les métiers peuvent être interchangeables. Les fonctions de directeurs adjoints d'hôpital, de praticiens hospitaliers et de directeurs de soins correspondent à des champs différents : la gestion, la médecine et les soins.

Ils doivent travailler ensemble mais ne sont pas solubles les uns dans les autres.

Voilà pourquoi le CH-FO a voté contre la proposition de décret statutaire, lors du dernier Conseil Supérieur de la Fonction Publique Hospitalière du 1^{er} avril 2010, avec les quatre représentants de la FHF, ce qui a permis le rejet du texte par 15 voix contre 12.

Pourquoi le CH-FO défend-il le maintien des filières ?

- L'appartenance à une filière signe une vraie culture professionnelle.
- L'encrage à la filière est la garantie de la pérennité de la culture soignante et de la pérennité du corps des directeurs de soins.

Pour autant, le CH-FO ne confond pas attachement à la filière et cloisonnement ou corporatisme.

Nous estimons nécessaire de conserver les filières dans la dynamique du recrutement et nous proposons une modalité d'interfiliarité pour la désignation des coordinateurs des activités de soins ou des activités de formation.

Aujourd'hui, le CH-FO exige une concertation avec le ministère sur la question des filières :

- Les projets mettant en cause la logique de filière professionnelle, ainsi que l'évaluation des pratiques professionnelles dans les missions du directeur des soins et dans les prérogatives de la commission de soins, nous inquiètent au plus haut point.
- Avec la suppression de filières, le métier de DS deviendrait une fonction parmi les autres dans les métiers de direction de l'hôpital. A terme, le métier de DS pourrait être ouvert à d'autres corps de direction de la fonction publique d'Etat et de la territoriale. Le dernier verrou que certains seront tentés de faire sauter sera l'obligation d'avoir été cadre de santé.
- Avec La suppression des filières, il n'y aurait plus besoin de soignants à la tête des instituts de formation. Les postes de directeurs d'instituts de formation pourraient ne plus être pourvus par des professionnels de santé.

Le CH-FO défend aussi :

- Le maintien du lien hiérarchique avec les cadres de santé.
- L'intégration de la politique d'évaluation des pratiques professionnelles dans les missions du directeur des soins.
- Un statut qui respecte l'unicité du corps tout en traduisant la spécificité des fonctions de direction d'un institut de formation et celles des conseillères techniques régionales et nationales.

Oui, la place des directeurs de soins dans l'hôpital et ses écoles de formation est capitale !

Oui, cette place est fortement menacée par les projets ministériels et les positions de certains !

Oui, en votant CH-FO aux élections professionnelles, vous ferez entendre votre volonté de préserver et de promouvoir une logique professionnelle, humaniste et soignante !